

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHÂTENAY-MALABRY

Du jeudi 10 décembre 2020 à 09h00 au lundi 11 janvier 2021 à 17h30

Par arrêté n° A 77/2020, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Châtenay-Malabry.

La modification n° 4 a notamment pour objets d'adapter le PLU au projet de rénovation de la cité-jardins de la Butte Rouge.

L'enquête publique se déroulera du **jeudi 10 décembre 2020 à 09h00 au lundi 11 janvier à 17h30**, soit pendant 33 jours consécutifs.

Monsieur François LARROQUE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du jeudi 10 décembre 2020 à 09h00 au lundi 11 janvier 2021 à 17h30, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- A la Direction des Services Techniques de Châtenay-Malabry (26 rue du Docteur Le Savoureux, 92290) aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification4-plu-chatenaymalabry.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Châtenay-Malabry (www.chatenay-malabry.fr) et de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé en Mairie de Châtenay-Malabry.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du jeudi 10 décembre 2020 à 09h00 au lundi 11 janvier 2021 à 17h30, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la Direction des Services Techniques de la mairie aux heures d'ouverture mentionnés ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification4-plu-chatenaymalabry.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification4-plu-chatenaymalabry@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Modification n° 4 du PLU – Direction des Services Techniques – 26 rue du Docteur Le Savoureux – 92290 CHÂTENAY-MALABRY.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du jeudi 10 décembre 2020 à 09h00 au lundi 11 janvier 2021 à 17h30, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur seront consultables à la Direction des Services Techniques aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur. Les observations et propositions

du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification4-plu-chatenaymalabry.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences **sur rendez-vous** à la Direction des Services Techniques pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Jeudi 10 décembre 2020 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Vendredi 18 décembre 2020 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Mardi 5 janvier 2021 de 16h30 à 19h30 ;**
- **Lundi 11 janvier 2021 de 14h30 à 17h30.**

Les rendez-vous, limités à une personne, sont à réserver, dans les créneaux indiqués ci-dessus, sur le site dédié à l'enquête publique à l'adresse : <http://modification4-plu-chatenaymalabry.enquetepublique.net> ou par téléphone à l'accueil de la Direction des Services Techniques au 01 46 83 45 50 (joignable dès l'affichage du présent avis). Lors du rendez-vous les mesures sanitaires liées à l'épidémie de coronavirus seront appliquées (distanciations physiques respectées, séparation par plexiglas, gel hydroalcoolique à utiliser à l'entrée à la sortie du rendez-vous et port du masque obligatoire).

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Berger, Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction des Services Techniques de Châtenay-Malabry. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 77/2020.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- A la Direction des Services Techniques de Châtenay-Malabry aux jours et heures précisés ci-dessus ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Châtenay-Malabry www.chatenay-malabry.fr ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr ;
- sur le site internet <http://modification4-plu-chatenaymalabry.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 4 du PLU de Châtenay-Malabry, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**